

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 21 (1883)  
**Heft:** 46

**Artikel:** [Nouvelles diverses]  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-187900>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 11.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# CONTEUR VAUDOIS

## JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraisant tous les samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :  
SUISSE : un an . . . 4 fr. 50  
six mois . . . 2 fr. 50  
ETRANGER : un an . . . 7 fr. 20

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin MONNET, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteure vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

PRIX DES ANNONCES :  
La ligne ou son espace, 15 c.  
Pour l'étranger, 20 cent.

### Le chant dans nos églises.

Lausanne, le 15 novembre 1883.

Monsieur le Rédacteur,

Dans la notice biographique sur Luther, que vous avez publiée samedi dernier, vous faites remarquer que le grand réformateur a puissamment contribué au développement du chant sacré. A ce propos, vous me permettrez peut-être quelques considérations historiques sur cette matière. Si l'on remonte aux premiers temps du christianisme, on constate que dès lors le chant fut envisagé comme un puissant moyen de piété. L'hymne que chanta Jésus avec ses disciples, avant de se rendre pour la dernière fois sur le Mont des Oliviers, est un témoignage irréfutable de l'usage constant qu'il fit du chant dans son enseignement. Ses disciples l'exerçaient entre eux, s'efforçant de faire sentir aux premiers chrétiens, l'importance qu'ils attachaient à sa culture. St-Paul dit, aux Ephésiens : *Vous entretenant par des psaumes, des cantiques et des hymnes spirituels, etc.*

Tous les docteurs de la religion qui ont illustré les premiers siècles de l'Eglise chrétienne se sont fait remarquer par leur grand amour pour le chant. Au IV<sup>me</sup> siècle, *Ambroise*, évêque de Milan, apporta un perfectionnement au chant d'église, en y introduisant des hymnes et autres chants destinés à être exécutés par toute l'assemblée des fidèles, et qui produisaient souvent un effet si touchant sur les assistants, que la plupart en versaient des larmes. Les historiens du temps reconnaissent que le chant d'Ambroise se distinguait par la douceur et l'aménité dans l'expression, ainsi que par la rythmique et la mélodie que cet évêque avait probablement copiées sur le culte de l'Eglise orientale, plus heureusement placée pour profiter, dès son origine, des progrès faits par les Grecs dans l'art musical.

Malgré ces avantages, le chant d'Ambroise dut céder le pas au *chant Grégorien* qui, dans le VI<sup>e</sup> siècle, se répandit dans toute l'Eglise occidentale. — On a lieu de s'étonner que ce dernier dont l'extrême simplicité, qui n'admet ni rythme, ni prosodie, et dont les tons se suivent dans une parfaite égalité, ait prévalu. La chose s'explique cependant si l'on considère qu'Ambroise n'était qu'un simple évêque, tandis que Grégoire était non-seulement pape, mais aussi musicien et par conséquent jaloux de son métier.

Malgré tous les efforts pour introduire et conser-

ver un chant uniforme dans les Eglises chrétiennes, la sainte harmonie fut néanmoins troublée quelquefois par les dissonances les plus étranges, telles que la fête des fous et celle des ânes. Cette dernière fut célébrée le 14 janvier, en commémoration de la fuite des Israélites du pays d'Egypte. La plus jolie jeune fille de la paroisse entrait, assise sur un âne, dans l'église, et se tenait devant l'autel pendant que le prêtre disait la messe, et au lieu de dire à la fin, comme de coutume : *it missa est concio*, il se mettait à crier trois fois : *ihā ! ihā ! ihā !* (ter hinhanabat) et le troupeau des fidèles le répétait en choeur autant de fois.

Les réformateurs du XVI<sup>e</sup> siècle furent peu satisfaits du chant grégorien, car, en Allemagne et en Suisse, on lui substitua un chant nouveau. Les psaumes de David furent traduits dans la langue du peuple, qui put, à l'instar des premiers chrétiens, chanter en choeur les louanges de Dieu. Par l'introduction d'un chant en quatre parties exécuté par la foule des fidèles, le service divin prit un caractère plus solennel. Néanmoins, l'éducation musicale manquait généralement. La culture du chant fut exclusivement abandonnée aux régents, qui, n'étant le plus souvent que de pauvres savetiers, des tailleur ou de simples gens de métiers, n'eurent ni le temps, ni la capacité de développer le goût de la musique chez leurs élèves. C'est ainsi que le chant d'église languit pendant trois siècles.

Vint ensuite l'époque où l'on sentit le besoin de réorganiser les établissements d'instruction publique et de répandre davantage l'instruction dans nos classes populaires. Le développement du chant devait nécessairement profiter de ce mouvement intellectuel. Aussi le vit-on progresser graduellement jusqu'à l'élaboration du nouveau psautier, aujourd'hui généralement adopté par les cantons romands.

Un nouvel élément de progrès fut l'institution des sociétés de chant sacré, qui méritent d'être encouragées et sur lesquelles il y aurait sans doute beaucoup de choses intéressantes à dire. Peut-être, votre collaborateur, M. Dénéréaz, très compétent en ces matières, daignera-t-il en entretenir un jour vos lecteurs.

Un abonné.

Vevey, 5 novembre 1883.

Aimable *Conteur*,

Il y a quelque temps — à l'occasion du verbe *aimer*, — vous racontiez, dans votre n° 40, qu'un jeune can-

didat interrogé par un vieil examinateur, qui lui demandait le temps de ce mot-là, aurait laissé tomber de sa bouche rêveuse, cette réponse charmante : « Ma sœur dit que c'est du *temps perdu* ! »

Ce joli mot — sur lequel il est permis de n'être pas tous d'accord — m'a remis en mémoire une scène, non moins rêveuse et piquante, qui se passait un jour, à l'occasion d'une leçon de français, entre un jeune professeur et sa charmante élève qu'il avait reçue la mission délicate d'initier à tous les mystères et à tous les casse-cou de la grammaire, de l'orthographe et de la syntaxe françaises.

Cette petite scène a été écrite en vers, je ne sais plus en vérité par qui ; en tous cas, par une plume des plus spirituelles.

Je vous envoie ce morceau, — à mon avis charmant, — tel que je le trouve dans un de ces vieux tiroirs, où il fait si bon enfasser les quelques perles qu'il vous arrive de trouver parfois sur votre route.

Il est intitulé :

#### La leçon de grammaire.

Ils sont assis ! Le maître avec sa jeune élève ;  
Elle a quinze ans ! lui vingt ! Elle a le front joyeux,  
Lui demeure pensif comme on l'est quand on rêve  
En qu'on interroge les cieux !

A quoi peut-on songer ? à vingt ans ! à cet âge  
Où la vie a toujours un aspect enchanteur,  
Où l'espoir radieux donne alors en partage  
Son sourire le plus flatteur ?

A quoi peu-on songer ? A la douce chimère  
Qui berce et bercera toujours les cœurs « L'Amour ! »  
Et le maître donnait sa leçon de grammaire  
Comme il la donnait tous les jours !

Mais ce jour-là Chapsal et ses doctes principes,  
L'inaffilable syntaxe et son langage abstrait,  
Les règles du sujet, l'accord des participes  
Flottaient dans son esprit distraît.

Il ne retrouvait plus son éloquence nette.  
Son cœur, devant l'enfant au regard sans pareil,  
Attiré par l'amour tournaît, douce planète  
Autour de ce vivant soleil !

Elle s'en aperçut, et tournant sur son maître  
Ses yeux si purs : « Je sens, dit-elle, votre main  
Trembler ; si vous souffrez, il vaudrait mieux remettre  
Votre leçon jusqu'à demain. »

Il se tut, le cœur plein d'une émotion profonde  
Puis il dit en penchant son front méditatif :  
« Oh ! qu'est-ce donc qu'aimer ! — Aimer, fit l'enfant blonde,  
Est un verbe à l'infinitif ! »

Mais comme l'horizon qu'une ombre épaisse voile  
S'illumine soudain dans un rayon du jour,  
Elle sentit au cœur la clarté d'une étoile,  
Et son cœur s'éclaira d'amour. »

Elle comprit soudain cette vague tristesse,  
Cette main qui tremblait, sa subite pâleur,  
Ces mots entrecoupés qui parlent de tendresse  
Et bien mieux encor, de douleur !

Elle comprit soudain ce ravissant proverbe :  
Qu'il faut aimer pour vivre ! et mettant dans sa voix  
Tout son cœur, elle dit : Puisqu'aimer est un verbe,  
Il lui faut un sujet, je crois ?

Le jeune homme frémît — Quand je dis ce mot « J'aime ! »  
Je devient le sujet de ce verbe si doux ;  
Et si je complétais une phrase suprême  
Le complément ce serait **vous** !

Infinitif divin ! Conjugaison bénie !  
Verbe fait de tendresse et de vœux palpitants !  
J'aime, je veux aimer toute ma vie,  
Je veux aimer à tous les temps !

Un vieil oncle survint — C'était une habitude :  
— Eh bien ! ce jeune esprit paraît-il se former ?  
— Pas trop, répond l'enfant, j'ai grand besoin d'étude,  
Nous n'en sommes qu'au verbe *aimer* !

Ils n'en étaient qu'au verbe *aimer* !... Que de gens qui en sont toujours là, et qui, malgré les années, ne veulent pas en sortir. De ce verbe — le plus beau de toutes les langues — ils tiennent surtout à l'indicatif présent et à l'impératif. Ils ont raison.

D'autres, hélas ! n'en sont encore qu'au futur. D'autres enfin, — les plus malheureux de tous — ne redisent plus du verbe sacré que le passé indéfini. Une larme de sympathie pour ceux-là.

Agréez, etc.

*Un vieux grenadier.*

#### Lè boubenès dè Marthérâ.

Là avâi dein lo temps on vegnolan dè pè La Coûta qu'avâi atsetâ à la veneindze dâo vin à dix crutz lo pot, et que reveinde ào sailli-frou, après lo transvazadzo, onzè crutz, don trâi batz mein on crutz, et tot conteint, sè bragâvè d'avâi fê on bon martsi vu que l'avâi gâgni on crutz pè pot.

— Ah ! t'as bin dè quiet bragâ, lài fe on vesin ! te l'as atsetâ troblion à dix crutz, et te l'as reveindu vin clliâ onzè crutz, et te crâi avâi gagni ? Et lo déchet ? Et lè liès ? porquiet cein comptè-tou ?

— Oh ! répond lo gaillâ, s'on volliâvè tot comptâ, binsu qu'on ne gagnerâi rein !...

S'on volliâvè tot comptâ !... Vouaïque cein que dévetront sè derè bin dâi dzeins, que ne lài peinsont pas, dè tot comptâ. Dâi dzeins que ne s'accordont pas pi la viâ quand sont à l'ovradzo, que sont pegnèttes coumeint tot quand l'ont à férè avoué cauquon, et que ne vouâitont pas dè dépeinsâ ein folérâ et ein quartettès cein que l'ont gagni avoué peina et cousins et que porriont bin mi eimpliyi. S'on volliâvè tot comptâ, se diont, on n'arâi pas on momeint dè pliesi ! L'est petêtrè verè ; mà se comptâvont onna mi, ne verront pas non plie arrevâ lo protiureu que vint comptâ por leu et que comptè soveint mé que ne voudront.

On tsapelli que démâorâvè pè su la Ripouna à Lôzena ne comptâvè pas tot non plie, quand bin l'étai prâo pegnetta quand on lài allâvât atsetâ onna carletta ào bin on tsapé. On matin, ein sè léveint, ye dit à sa fenna : mè vu alla tant qu'ein Marthérâ po atsetâ dâi boubenès ; on lè pâo avâi po 17 centimes tandique lè faut pâyi 18 ein vela. Y'ein vu allâ atsetâ 'na dozanna ; çarâ adé atant dè gâgni.

— Eh bin te faré bin, lài répond sa fenna. Ye tracè don po Marthérâ po atsetâ sè boubenès ; mà on iadzo que lè z'a, na pas s'ein reveni tot lo drâi vol-